

Communiqué de presse, 18 novembre 2016

Davantage de places de formation en médecine humaine

Le 18 novembre 2016, le Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) a approuvé la mise en œuvre du programme spécial «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» lancé par le Conseil fédéral et le Parlement et financé par une enveloppe de 100 millions de francs. Les mesures proposées par la Conférence des recteurs swissuniversities – conjointement avec les augmentations déjà décidées par les cantons ces dernières années – permettront de porter le nombre de diplômes annuels en médecine humaine à 1350 d'ici 2025, soit à près de 50 % de plus qu'actuellement. Cette augmentation contribuera largement à réduire la dépendance de la Suisse par rapport aux médecins étrangers et à garantir le fonctionnement de son système de santé.

Le président de la Confédération et de la CSHE Johann N. Schneider Ammann, la conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon et le conseiller d'Etat bernois Bernhard Pulver, tous deux en charge du département de l'instruction publique de leur canton et vice-présidents de la CSHE, ainsi que le Prof. Thomas Bieger, président de la Chambre des hautes écoles universitaires de swissuniversities, ont présenté le 18 novembre les mesures qui permettront d'augmenter le nombre de diplômés en médecine humaine.

Ces dernières années, les cinq facultés de médecine existantes ont déjà apporté une contribution notable à cette augmentation en étoffant considérablement leurs capacités d'accueil: 30 millions de francs provenant du crédit spécial serviront donc à financer les efforts déjà consentis pour parvenir à une augmentation du nombre de diplômés pendant les années 2017-2020.

Les 70 millions de francs restants permettront de soutenir la création de nouvelles capacités d'accueil (places en bachelor et en master) à partir de 2017. Alors que les universités de Berne et de Bâle prévoient de créer respectivement 90 et 55 places d'études supplémentaires, les facultés de Genève, Lausanne et Zurich envisagent d'augmenter encore une fois le nombre de leurs places en bachelor et en master en créant de nouvelles coopérations de formation ou en élargissant celles qui existent déjà.

L'Université de Fribourg, qui dispose déjà d'une filière d'études de bachelor en médecine humaine, offrira dès 2019 un master en la matière. Quant à l'Université de Zurich, elle proposera dès 2020 deux nouvelles filières d'études de master en coopération avec les universités de St-Gall et de Lucerne (master conjoint). Enfin, l'Université de la Suisse italienne ouvrira en 2020 une filière d'études de niveau master.

A l'avenir, les deux EPF participeront également à la formation en médecine humaine. Tandis que les universités de Lausanne et de Genève intensifieront leur coopération avec l'EPFL en renforçant la passerelle d'une année dont bénéficient déjà certains de leurs étudiants, l'EPFZ proposera dès 2017 une nouvelle filière d'études de bachelor en médecine humaine qui permettra aux étudiants de se préparer pour les études de master dans une autre université.

Le programme spécial résulte de la coordination entre la Confédération, les cantons et swissuniversities et s'inscrit de ce fait dans l'esprit de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La formation en médecine humaine reste de la compétence des universités cantonales. Les cantons en supportent par conséquent la majeure partie de la charge financière et s'engagent à assurer la durabilité des mesures visant à accroître les capacités d'études.

Lors de l'appel à projets, les efforts visant à renforcer la médecine de premier recours et l'interprofessionnalité ont fait l'objet d'une attention particulière. La majorité des universités participantes a affirmé vouloir œuvrer dans ce sens. Le train de mesures prévues et les universités concernées tiennent suffisamment compte de ces attentes. Le Conseil des hautes écoles souligne par ailleurs que le choix d'une spécialité médicale n'intervient généralement qu'à la fin des études ou au début de la formation postgrade. Aussi convient-il de continuer à optimiser les conditions-cadres de la politique de santé, notamment celles qui concernent la formation postgrade (durée de cette formation, intérêt de cette formation dans le domaine de la médecine de premier recours).

Contact/renseignements

Valérie Clerc, Cheffe du secrétariat de la CSHE
Tél. 058 462 88 12 / 079 341 80 83
valerie.clerc@sbfi.admin.ch; <http://www.shk.ch>